

## **CONTRIBUTION DES VERTS-GUADELOUPE AU RASSEMBLEMENT DES ECOLOGISTES**

### **CARAÏBE ECOLOGIE – LES VERTS Pourquoi et Comment ?**

A l'occasion des élections européennes de juin 2009, sous l'impulsion de Daniel COHN BENDIT et sous la bannière « Europe Ecologie », les Verts ont entamé un processus ayant consisté à ouvrir la machine électorale de ce parti à des personnalités reconnues pour leur engagement en faveur de l'Ecologie dans des associations ou des ONG et, d'une manière générale, dans la société civile.

Cette démarche viserait à surmonter les obstacles qui s'opposent à l'affirmation de l'Ecologie politique comme une force autonome, dans le paysage politique français, même si le concept retenu évoque une ambition européenne. En outre, en englobant les Verts tout en les transcendant, le rassemblement « Europe Ecologie » aurait vocation à gommer l'image négative que véhiculent, en général, les partis politiques.

L'idée de muer le parti en « coopérative politique », ayant vocation à éradiquer toutes les tares prêtées à la formule partisane est intéressante. Mais c'est à la condition que, par-delà les mots, elle traduise un profond changement des mœurs de l'élite dirigeante d'une telle structure. Pour nous, en cohérence avec notre engagement fédéraliste, ce concept sous-entend une certaine autonomie des coopérants.

Créer et adhérer à un mouvement transnational, militant en faveur de l'Ecologie politique, s'impose. Mais cela requiert, pour nous caribéens, que l'on réponde aux questions suivantes :

- 1- Quel nom, quel affichage ?
- 2- Quel périmètre géographique ?
- 3- Quel corpus idéologique ? Quid du clivage Gauche/Droite ?
- 4- Quel fonctionnement ?

Le présent document est nécessairement plus dense que la motion qui l'accompagne. Il a pour objet de mettre en évidence les nombreux sujets d'ordre écologique, sociologique et géopolitique, qui peuvent donner matière à des militants écologistes, issus de pays souverains et non souverains de la Caraïbe, de débattre et agir ensemble pour construire une alternative à la démocratie de marché que la mondialisation néolibérale propage, tel un virus, sur toute la planète. Il s'agit aussi de mettre à la disposition de tous, une base de connaissance sur la Caraïbe et ses enjeux.

## I- QUEL NOM, QUEL AFFICHAGE ?

Pour nous, le nom doit évoquer l'objectif d'embrasser, de manière directe et non de façon marginale, les problématiques des régions françaises d'Outre mer dans leur environnement caribéen. A l'instar d'Europe Ecologie, nous proposons « **Caraïbe Ecologie** ». En prenant comme nom « Caraïbe Ecologie », rien ne nous empêche, tout en affirmant notre identité, d'être partie intégrante de la coopérative « Europe Ecologie », notamment pour défendre, en Europe, les intérêts de nos pays de la Caraïbe.

En effet, les relations entre l'Europe et les pays de la Caraïbe offrent aux écologistes de nos régions de **nombreuses matières dans lesquelles nos représentants au Parlement européen et nos autres amis de ce continent, pourront relayer nos idées et nos différentes luttes** . Des conventions, réglementation et dispositifs divers le mettent en évidence :

**1- Le traité de Rome de 1957** avait prévu un statut d'association pour les colonies des pays membres. L'accession à l'indépendance de la plupart d'entre elles entraîna un changement de régime juridique de l'association. Une convention d'application de cinq ans, annexée au traité de Rome, officialisa les relations multilatérales de la communauté européenne avec ses colonies dénommées **Pays et Territoires d'Outre-Mer (PTOM)**. Elle comporte des accords commerciaux préférentiels, ainsi qu'une assistance technique et financière.

Les PTOM incluent, dans la CARAÏBE, les derniers vestiges des empires coloniaux européens à savoir :

- les PTOM néerlandais : Aruba, Bonaire, Saint-Eustache, Saba et Saint Maarten;
- les PTOM britanniques : Anguilla, Monserrat, Îles Cayman, les Îles Vierges britanniques, les Îles Turks et Caïcos.
- Un PTOM français : Selon le vœu de ses élus, Saint-Barthélémy va opter pour ce statut, plutôt que celui de RUP.

En raison de leur rattachement à trois Etats membres, ces PTOM bénéficient d'un régime d'association avec l'UE et des concours financiers du Fonds européen de développement (FED).

Les pays de la Caraïbe anglophone, du fait de leurs relations avec la Grande-Bretagne sont directement concernés par la politique européenne. Ils expédient en direction du marché européen nombre de leurs productions, les principales étant :

- la banane, pour les petits îles de l'OECS, Belize et la Jamaïque ;
- le sucre, en provenance de la Barbade, de Belize, de la Guyana, de la Jamaïque, de St Kitts-Nevis et de Trinidad et Tobago ;
- le rhum de la Barbade, de la Guyana et de la Jamaïque ;
- le riz de la Guyana;
- la bauxite et l'alumine de la Guyana et de la Jamaïque ;
- le pétrole de Trinidad et Tobago et des Bahamas.

•La Grenade, quant à elle, exporte également du cacao, de la muscade et des épices diverses sur le marché européen.

**2- Le 28 février 1975 a été signée entre 9 pays Européens et 46 pays ACP (Afrique, Caraïbe, Pacifique) la première Convention de Lomé (Lomé I) qui apparaît, à l'époque comme un nouveau modèle de coopération Nord-Sud fondé sur le partenariat et la solidarité. Des « protocoles » favorables aux exportations ACP sont institués pour les produits sensibles. Les trois plus significatifs sont relatifs au rhum, à la banane et au sucre :**

**\*)-Le protocole sucre** par lequel la Communauté européenne s'engage pour une période déterminée à acheter et à importer, à des prix garantis, des quantités de sucre de canne originaire des Etats ACP, que ces derniers s'engagent à lui fournir. Sont concernés par ce privilège dans la Caraïbe : Barbade, Belize, Jamaïque, St. Kitts - Névis, Suriname, Trinidad - Tobago. Une mesure spéciale stipule que le protocole sucre ne s'applique pas aux relations entre les ACP et les DOM, ceci afin de protéger le marché local des DOM (où le sucre se négocie à des prix plus élevés).

**\*)-Pour ce qui concerne la banane**, dans le cadre de la Convention de **Lomé III**, les producteurs de Dominique, Sainte Lucie, Saint Vincent et Grenade exportent uniquement en Grande-Bretagne, en bénéficiant d'un marché protégé et avec un prix plus élevé que partout dans la Communauté : seules 10% des bananes consommées en Grande-Bretagne peuvent provenir de sources non caribéennes. L'existence de ce marché protégé s'est avérée incompatible avec le libéralisme qui règne sur la scène internationale. D'où le problème posé par ce que l'on appelle communément la « **banane dollar** ». Même avec des droits de douane de 20%, les productions d'Amérique du sud coûtent moins chère que celles des Petites Antilles, des DFA et de Surinam.

**\*)-Quant au rhum**, sa situation est réglée par la Convention de Lomé. Le principe de base est celui de la restriction de la circulation pour privilégier la production européenne des DFA(Départements français d'Amérique). L'ensemble des exportations de rhum des pays A.C.P. ne doit pas dépasser un quota annuel de 172.000 hectolitres.

**3- l'Accord de Cotonou, signé le 23 Juin 2000 c'est l'instrument par lequel l'UE contraint implicitement 77 pays ACP à se soumettre aux Accords de Marrakech ayant donné naissance à l'OMC.** Sont concernés par l'accord de Cotonou, 15 Etats caribéens, à savoir: Antigua et Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Dominique, Grenade, Guyana, Haïti, Jamaïque, République Dominicaine, Saint Christophe et Nevis, St Vincent & les Grenadines, Suriname, Trinité et Tobago. Un seizième Etat, Cuba, y a accédé en deux temps. Malgré le ton humaniste employé par les européens, il n'échappera pas à un observateur attentif que c'est **une relation de dépendance voire même de subordination** qui s'évince de cet accord.

La finalité de l'Accord de Cotonou, c'est le remplacement de mécanismes et de politiques de solidarité par la compétition économique et commerciale. L'article 34,2 de l'Accord est limpide à cet égard, quand il stipule que « *le but ultime de la coopération économique et commerciale est la transition vers l'économie mondiale libéralisée.* » Pour être plus clair, il aurait fallu ajouter : *au profit de l'Union européenne et de ses entreprises*, dont la Commission recopie les recommandations dans les projets de directives qu'elle prépare et dans les traités qu'elle négocie.

**4- Les Accords de Partenariat Economique (A.P.E).** Aujourd'hui, à travers les APE la supériorité de l'entreprise privée et du marché en termes d'efficacité, de rationalité et de dynamisme, constitue l'argumentaire de l'idéologie dominante.

**5- La Loi d'Orientation pour l'Outre-Mer,** adoptée le 13 décembre 2000, par le Parlement français, ouvre, dans son Titre V, **un champ nouveau de compétence juridique pour les DFA,** en matière de négociation et d'engagements internationaux. Elle offre aux présidents du Conseil général et du Conseil régional de Guadeloupe, Martinique et Guyane, la faculté de négocier des accords avec un ou plusieurs Etats, territoires voisins ou organismes régionaux, dans leur domaine de compétence. En outre dans les domaines de compétence de l'Etat, le Gouvernement peut donner pouvoir aux présidents de ces deux assemblées pour négocier et signer des accords avec un ou plusieurs Etats, territoires voisins ou organismes régionaux.

**6- - L'Association des Etats de la Caraïbe (AEC),** créée le 24 juillet 1994 à Carthagène (Colombie), institue une zone de libre - échange élargissant la CARICOM à la Colombie, à Cuba, au Mexique, au Venezuela et aux Etats d'Amérique Centrale. Sont représentés, vingt-cinq pays des Caraïbes, d'Amérique centrale, du Groupe des Trois (G3 : Colombie, Mexique, Venezuela) et douze territoires non souverains ayant statut de membres associés, dont, notamment, les Départements Français d'Amérique (DFA).

En constituant cette association, les pays concernés déclarent vouloir « initier une nouvelle ère » de la « Grande Caraïbe » pour renforcer l'intégration économique, faciliter la participation active et coordonnée de la région et mettre en œuvre des politiques et des programmes en vue d'une **coopération fonctionnelle. L'adhésion de la France à l'AEC, au titre des DFA,** peut être analysée également comme une avancée dans la reconnaissance officielle de la dimension caribéenne de la Guadeloupe, la Martinique et la Guyane.

« **Caraïbe Ecologie** », membre de la coopérative « **Europe Ecologie** », serait donc un nom fédérateur, permettant d'humaniser les relations euro-caribéennes.

## **II- QUEL PERIMETRE GEOGRAPHIQUE ?**

Quels sont les pays à inclure dans « Caraïbe Ecologie » ?

Aujourd'hui, la séparation entre l'analyse politique interne et l'analyse politique externe n'est plus tenable : les frontières sont transcendées par des flux et des réseaux d'acteurs qui ont une portée transnationale. Les espaces politiques locaux, nationaux, régionaux ou globaux s'entremêlent.

L'idée d'ouvrir le périmètre géographique de notre militantisme en faveur de l'Ecologie politique à l'échelle de la Caraïbe s'impose pour des raisons à la fois naturelles, historiques, économiques et politiques.

Si l'on devait trouver un mot unique évoquant l'histoire de la Caraïbe, ce mot devrait être la « géopolitique », la relation entre la géographie et les relations internationales. La plus importante part de la géographie impliquée a été la mer, qui a historiquement servi à une série de grandes voies maritimes liant la Caraïbe au reste du monde. Ces grandes voies expliquent pourquoi la Caraïbe n'a jamais été isolée, même si elle en a souffert.

Selon la définition la plus large, la zone Caraïbe, c'est l'ensemble des pays et territoires qui bordent la mer des Caraïbes. On y inclut l'archipel en forme d'arc de cercle qui s'étend des Bahamas et de Cuba au Nord, à Trinidad au Sud, mais également les cinq pays situés sur la côte Nord du continent sud-américain (les Guyanes, le Venezuela et la Colombie) et les petits pays de l'isthme centre américain.

Cette zone est relativement étendue. De la Guyane française, à l'Est, à l'Amérique Centrale, à l'Ouest, elle mesure 3.600 km. De la Grande Bahamas, au Nord, au Guyana, au Sud, il y a près de 4.000 km.

### **1- Les pays de la Caraïbe, en dépit de leur grande diversité, possèdent un certain nombre de caractéristiques communes :**

- *Il s'agit d'îles*, pour la plupart d'entre eux, sauf quatre exceptions : les trois Guyanes et Belize.
- *La petite taille de leur économie.*
- *Ce sont tous des pays en voie de développement (PVD)*
- *L'agriculture et les activités primaires occupent une place relativement importante.*
- *L'industrie et le secteur secondaire sont peu développés.*
- *Le niveau de chômage est élevé.* Son taux est dans la plupart des pays concernés supérieur à 15 %. Il atteint en majorité des jeunes de moins de 25 ans et s'accompagne souvent d'un fort taux d'émigration de la population vers quelques grands pays industriels (EU, UE, Canada).
- *La dépendance par rapport à l'extérieur est marquée.* Le coefficient d'importation est, dans presque tous les cas, supérieur à 50 % et la part du commerce extérieur dans le PIB dépasse très souvent les 100%. Les exportations concernent un petit nombre de produits ou services : sucre, banane, produits pétroliers, bauxite, textile et tourisme.

Certaines caractéristiques de ces pays sont considérées, dans le jargon de l'idéologie dominante, comme des **“handicaps”**, dus à leur nature d'économie insulaire ou quasi-insulaire de petite dimension, à savoir, notamment :

- *La petite taille du marché local réduit la possibilité d'exploiter des économies d'échelle.*
- *Le besoin de se spécialiser dans un petit nombre d'activités* si l'on veut atteindre une capacité de production minimum pouvant intéresser des grands marchés, mais, en même temps, l'impossibilité d'influencer les conditions de ces grands marchés, quel que soit le niveau de spécialisation atteint, du simple fait de la dissymétrie du poids relatif de ces économies par rapport à celui des grands pays industriels.
- *Le handicap particulier, lié aux transports extérieurs et à l'éloignement des principaux marchés que sont les EU, le Canada et l'UE.* Aucun de ces marchés ne se situe à moins de 1.000 km. Les distances moyennes que doivent parcourir les principaux flux échangés dépassent 5.000 km. Ceci se traduit, au plan économique, par des coûts unitaires de transport et d'affrètement élevés, ainsi que par des coûts de stockage élevés.
- *Enfin, des problèmes écologiques et d'environnement spécifiques* dus tant à la fragilité des petits écosystèmes insulaires qu'à la localisation de ces pays dans une région du globe vulnérable à certaines catastrophes naturelles, tels les ouragans, les éruptions volcaniques et les tremblements de terre.

## **2- La présence d'anciennes puissances coloniales européennes, telles la France, la Grande-Bretagne, les Pays-Bas, en même temps que les Etats-Unis, puissance internationale et régionale, est intellectuellement intéressante pour la dimension transnationale du mouvement à créer et des luttes à mener.**

Zone convoitée, la Caraïbe a été le terrain d'après affrontements des puissances coloniales européennes. Courtisés par les grandes puissances, les pays de la Caraïbe ont su jouer de la compétition que se livrent encore les Etats Unis (EU) et l'Union Européenne (UE) dans l'hémisphère américain pour asseoir une certaine indépendance et affirmer leur identité régionale, par delà leur diversité.

Compte tenu des besoins de la région et l'insuffisance des moyens permettant d'y faire face, la Caraïbe compte beaucoup sur la coopération internationale pour garantir un développement durable, permettant d'aborder les problèmes sociaux, économiques et écologiques.

La coopération décentralisée, dont le programme **INTERREG** constitue l'expression la plus récente, consacre une certaine approche originale de la diversité et de la complexité Caraïbe par l'UE. Cette orientation de la politique européenne a concouru à atténuer l'isolement des Départements Français d'Amérique dans leur zone géographique d'appartenance.

A l'échelle mondiale, la Caraïbe apparaissait, naguère, comme un lieu de compétition entre les modèles libéral et communiste. Mais la chute du mur de Berlin en Novembre 1989 a symbolisé la fin de l'ordre bipolaire, par l'effondrement de l'un des deux blocs qui s'affrontaient depuis 1945.

Après les quarante ans de guerre froide, on assiste à une recomposition des espaces économiques américains avec une multiplication d'accords multilatéraux et bilatéraux. Désormais les problèmes de sécurité militaire et d'arrangements régionaux laissent place aux enjeux commerciaux et économiques.

L'adoption au Nord, dans un premier temps, de l'accord de libre - échange entre les EU et le Canada (ALE) et de l'Accord de libre - échange nord-américain (ALENA) ensuite, a été suivie d'un certain nombre d'initiatives régionales ou sub-régionales de libéralisation des échanges: MERCOSUR entre l'Argentine, le Brésil, l'Uruguay et le Paraguay, le Marché commun d'Amérique centrale (MCCA) et le Pacte Andin.

Plus près de nous, des initiatives régionales, telles que la création en 1994 de l'Association des Etats de la Caraïbe (AEC) ainsi que la proposition d'instaurer, au sein de la CARICOM (Communauté de la Caraïbe), un véritable marché unique, marquent la volonté de la Caraïbe de tenter de s'intégrer dans ces vastes zones commerciales en cherchant à s'organiser pour parler d'une même voie, face aux autres Amériques et à ses anciens partenaires, notamment européens.

Dans la pratique, on assiste à l'adoption de propositions régionales, sub-régionales et supra-régionales de libéralisation des échanges, qui s'éloignent très sensiblement des stratégies de développement émanant de **l'Etat**, pour s'orienter vers des stratégies centrées sur le **Marché**. Les divers accords, traités et organismes internationaux (FMI, OMC...) constituent un tissu de normes internationales qui supplantent les règles internes, comme le souhaitent les entreprises transnationales.

- **Le cas de Cuba** est singulier : Comme on le sait, depuis l'arrivée de Fidel Castro au pouvoir, Cuba est soumise à un embargo américain et les relations américano-cubaines jalonnées de crises. La loi Helms-Burton ("Acte sur la liberté de Cuba et la solidarité démocratique"), adoptée le 12 mars 1996 par le Congrès des Etats-Unis d'Amérique et qui soumet à diverses mesures de sanctions les acteurs économiques commerçant avec **Cuba**, doit être dénoncée, comme l'expression d'un droit impérialiste américain.

**3- Avec la mondialisation, on assiste à un recul de la souveraineté étatique, ce qui implique, pour les petits Etats de la Caraïbe, l'absence de choix quant à leur régime économique.**

Les forces de l'argent sont plus puissantes et plus efficaces que jamais et ne rencontrent qu'une opposition peu structurée. Dans ces conditions politiques, elles tentent de codifier leur pouvoir sur tous les fronts possibles, si bien qu'il devient presque impossible pour les forces démocratiques extérieures au marché d'exister.

Peut-on parler de démocratie, là où les citoyens sont dépolitisés et privés de l'accès à l'information et aux forums publics nécessaires à leur participation sérieuse à la prise de décision?

La libéralisation des échanges, qui constituent la toile de fond de la coopération des temps modernes, n'aboutit-elle pas à un nivellement (ou asservissement ?) des pays de la Caraïbe aux normes américaines?

La « dégradation des termes de l'échange » entre Nord et Sud (par la diminution du prix des matières premières exportées par les pays en développement, et l'augmentation du prix des produits manufacturés qu'ils importent) ont conduit les pays en développement, et notamment ceux de la Caraïbe, à se protéger des pays développés. C'est ainsi qu'ils ont utilisé des politiques protectionnistes de « substitution aux importations » (ex : negative lists) qui posent des obstacles aux importations afin de tenter de préserver la production locale.

Partant du principe que la souveraineté politique n'est rien sans l'indépendance économique, il convient de se demander si dans les Etats de la Caraïbe, il existe une souveraineté véritable, politique et économique : non ingérence des pays riches dans leurs affaires intérieures, libre choix des systèmes politique et économique, souveraineté permanente sur les richesses et ressources naturelles

**Le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale sont des figures de proue du néolibéralisme.** Depuis plus de cinquante ans, ces institutions élaborent des stratégies de développement basées sur l'aide et l'endettement extérieurs. Ainsi, leur action, vers 1980, a poussé les pays du Sud, dont ceux de la Caraïbe, dans une spirale de surendettement conduisant à leur imposer des réformes radicales de leurs structures sociales et économiques, notamment par les programmes d'ajustements structurels (PAS). Visant à libéraliser le commerce et les investissements, les PAS ont enfoncé certains pays d'Amérique latine et de la Caraïbe dans la misère et le dénuement en les forçant à :

- *abandonner l'industrie nationale en faveur des intérêts des transnationales;*
- *réserver leurs meilleures terres agricoles aux récoltes destinées à l'exportation afin de rembourser la dette nationale ;*
- *comprimer les dépenses publiques en matière de programmes sociaux ;*

- *abandonner les programmes universels de soins de santé, d'éducation et de sécurité sociale ;*
- *déréglementer les secteurs de l'électricité, du transport, de l'énergie et des ressources naturelles ;*
- *éliminer les obstacles réglementaires à l'investissement étranger.*

**La création de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC)** a été présentée comme un moyen de pousser à la création de la richesse et de la prospérité au niveau mondial et de promouvoir le bien-être de toutes les personnes dans tous les Etats membres. Mais la réalité s'est avérée toute autre. L'OMC a contribué à la concentration des richesses dans les mains d'une minorité de riches, à l'augmentation de la pauvreté pour la majorité de la population des pays de la Caraïbe et à des modèles de production et de consommation non durables.

**- A travers « Caraïbe Ecologie », les peuples de la Caraïbe pourront exprimer ensemble une opposition forte à la déréglementation de l'économie, la domination croissante des entreprises transnationales, à l'utilisation croissante des ressources et à la dégradation de l'environnement.**

Présentée et imposée comme un modèle universel, une panacée, ce type de « démocratie » que l'on tente de nous imposer n'est en fait qu'une occurrence historique et géographique, héritière de la philosophie grecque et de la chrétienté, du droit romain et de la théologie médiévale, du libéralisme anglais, de la philosophie des lumières, de la Révolution française et de la Révolution américaine.

Dès lors « Caraïbe Ecologie » est appelée à s'interroger sur la vocation de ce modèle de "démocratie de marché" à s'imposer de manière universelle, y compris aux petites communautés humaines vivant sur de minuscules territoires insulaires où se pratiquait, jusqu'à assez récemment encore, le troc.

**La naissance de « Caraïbe Ecologie » sera une opportunité pour militer ensemble, changer la direction de nos sociétés et développer un système international d'échanges commerciaux et de relations d'investissement alternatifs, humains et durables**

### III- QUEL CORPUS IDÉOLOGIQUE ?

L'objectif de « Caraïbe Ecologie » est clair : Réunir les partis écologistes de toute la Caraïbe, les associations dont l'efficacité a été prouvée, les ONG investies dans l'écologie, les chercheurs, universitaires, responsables des forêts, du littoral, de l'agriculture et de la pêche, la communauté scientifique dans la zone définie ci-dessus, et la mise en réseau de tous. Faire un bilan écologique de la zone Caraïbe oui, mais au-delà, il faudra participer aux débats politiques et aux luttes sociales qui mobilisent les citoyens.

Quelles sont les thématiques communes ou transversales à embrasser ensemble, par-delà nos différences de statuts juridiques ?

**- Les changements climatiques, la protection des ressources naturelles, la lutte contre toutes les formes de pollutions,** sont des enjeux qui méritent une prise en charge transversale, face à l'incapacité des partis traditionnels à s'affranchir des dogmes du marché.

« Caraïbe Ecologie » partagera, assurément, avec nos amis européens, les préoccupations traditionnelles de l'écologie politique, comme la conversion écologique de l'économie, la protection de l'environnement, la défense d'une agriculture paysanne, la préservation de la biodiversité, la protection sociale...

Dans nos régions de la Caraïbe, la "précarité écologique" est sans cesse d'actualité avec les activités volcanique, sismique, cyclonique, épidémiologique ( cancers, dengue,... ), chimique ( chlordécone, et autres pesticides). Dans ce registre, « Caraïbe Ecologie » aura du grain à moudre.

### **- Comment positionner « Caraïbe Ecologie » par rapport à l'axe Droite / Gauche ?**

Depuis la création des Verts Guadeloupe, et encore aujourd'hui, c'est dans le camp de Gauche que se trouvent nos alliés, traditionnellement humanistes et progressistes. Mais il convient aujourd'hui de revisiter **les concepts de Droite et de Gauche** et oser structurer l'espace politique local nous-mêmes, à l'aune de nos propres valeurs et repères et selon une ligne de démarcation historique, culturelle, économique, sociale et écologique.

Cela s'impose d'autant plus qu'au niveau national, voire même mondial, le clivage entre la Droite et la Gauche a manifestement perdu de son intensité par rapport aux années 1970 /1980, période durant laquelle il prenait la forme d'un affrontement manichéen entre projets de société antagoniques.

Le processus d'homogénéisation culturelle et sociale qu'a connu la société au cours de la seconde moitié du vingtième siècle se traduit par une relative homogénéisation idéologique. Les positions des grands partis de gouvernement sont souvent très proches sur de nombreux sujets. Il suffit de voir que le candidat potentiel des socialistes français est l'actuel Directeur du FMI (!) La proportion des électeurs qui ne se reconnaissent ni dans la Gauche ni dans la Droite est en augmentation, tout particulièrement dans les jeunes générations.

L'émergence de pensées et démarches transversales, issues de la société civile, témoigne d'un besoin fort de sortir du clivage Gauche - Droite pour trouver d'autres repères et proposer d'autres modalités d'engagement.

**Il nous faut développer une véritable intelligence collective, créer une communauté épistémique**, c'est-à-dire définir un cadre de pensées, de valeurs communes et références partagées qui circuleront au sein des sphères administratives, politiques, scientifiques, culturelles, économiques, liées à l'éducation, la santé, les échanges etc...La communauté épistémique facilitera la construction d'une idéologie commune qui va imprégner les esprits déjà trop formatés par le néocolonialisme et l'assistanat.

**L'écologie politique est émancipatrice et offre de nouveaux cadres d'action et de légitimation qui transcendent, sans l'exclure, la problématique statutaire.** Car toute aspiration à la Responsabilité et au Développement durable passe nécessairement par trois priorités : **l'autosuffisance en Energie propre, en Ressources alimentaires et en Eau.**

**Du point de vue de la Gouvernance, « Caraïbe Ecologie » doit promouvoir la démocratie participative.** La confiscation du politique par des technocrates, conduit à n'envisager l'action

politique que sous l'aspect gestionnaire (efficacité et rentabilité), négligeant totalement l'aspect véritablement politique, à savoir les finalités et la notion d'intérêt public.

**Dans les Etats indépendants de la Caraïbe, la place de l'Etat est au coeur de la nouvelle problématique.** Plus exactement, comment celui-ci va-t-il conserver ses prérogatives et ses outils d'intervention? Que reste -t-il des concepts de souveraineté et d'égalité des Etats proclamés par la Charte des Nations Unies? Tout particulièrement, comment les petits Etats et territoires insulaires non souverains de la Caraïbe vont ils assurer leur émancipation, voire même leur survie, dans ce nouveau concert mondial

**Le caractère éminemment complexe des liens qui incorporent les DFA à l'Etat français et à l'Union européenne en tant que RUP (régions ultrapériphériques) est également un vaste sujet:** quel lien construire entre la République et des territoires géographiquement éloignés, aux histoires et cultures singulières, marqués par les héritages de l'esclavage et du statut colonial, mais qui ne rejettent pas la citoyenneté française ?

Il ne faut pas se voiler la face : la traite négrière a marqué les mentalités de tous les héritiers de cette tragédie, tant ceux dont les ancêtres l'ont subie que les Français de l'Hexagone qui bénéficient encore des acquis du commerce triangulaire (Afrique/Antilles/France).

Alors qu'aujourd'hui les plus hauts responsables français évoquent encore régulièrement le respect de la diversité culturelle dans le monde, et imposent même ce respect à d'autres Etats, la France reste, hélas toujours, ainsi que le dénonçait François Mitterrand, l'Etat le plus hostile en Europe à la reconnaissance de la diversité, c'est-à-dire à l'égalité réelle de tous ses citoyens.

C'est à nous, « Caraïbe Ecologie », qu'il reviendra de fédérer les forces vives, pour faire traduire en politiques publiques, les aspirations populaires.

Il est de notre devoir, nous écologistes, de prendre le flambeau avec « Caraïbe Ecologie », afin d'exiger, en temps utile, une nouvelle gouvernance, au plan local comme national. Car il faut éviter que les erreurs du passé, qui nous ont rivos dans la dépendance et le mal développement, ne nous privent de l'influence que nous pouvons avoir dans la mise en oeuvre de la stratégie de développement durable qui se met progressivement en place, à l'échelle nationale, européenne, caribéenne et planétaire.

Il y a certes beaucoup à attendre des institutions de la République pour qu'elles se réforment et offrent les cadres juridiques nécessaires à la concrétisation de cette grande promesse « de Liberté-Egalité-Fraternité » pour tous. Mais une autocritique s'impose aussi.

**De notre côté, c'est un véritable défi que nous devons relever : libérer nos cerveaux, notre imaginaire, pour penser notre devenir sans renier le résultat composite de trois siècles d'histoire, de l'esclavage à la départementalisation. “Ne plus être esclave de l'esclavage”, selon le mot de Frantz FANON, c'est assumer le devoir de mémoire, non pas pour sombrer dans le ressentiment et la surenchère, mais pour se projeter dans l'avenir, oser penser et concevoir un projet de développement des DFA, insérés dans leur environnement caribéen et assumant son histoire avec ses souffrances et ses réjouissances.**

Cultiver non pas la haine, mais surtout l'héroïsme et le courage que nous ont légués nos ancêtres, pour braver les difficultés, combattre les discriminations et porter notre contribution

à l'émergence d'un monde où la couleur de la peau d'un homme n'aurait pas plus d'importance que la couleur de ses yeux.

Nous les descendants d'amérindiens, de colons européens et d'ethnies africaines, d'ouvriers et commerçants hindous, chinois, japonais, syriens, libanais, sangs mêlés etc... sommes condamnés à vivre ensemble. Ce n'est donc pas par référence à la couleur de peau, que nous allons attribuer des certificats de caribéanité,.

#### **IV- FONCTIONNEMENT**

Pour adhérer à « Caraïbe Ecologie », il faudra signer la charte commune de valeur que nous partageons avec « Europe Ecologie -Les Verts ».

Les adhérents adopteront, au niveau de chaque territoire, le mode de fonctionnement qu'ils jugeront opportun. La seule exigence commune à ce titre sera le respect de la parité.

Et selon les règles qu'ils érigeront, les militants de chaque pays désigneront 2 représentants au sein de « Caraïbe Ecologie ». La désignation des représentants de « Caraïbe Ecologie » au sein de la grande coopérative « Europe Ecologie- Les Verts » se fera selon le principe majoritaire « un adhérent égal une voix ».

En aucun cas, la base ne doit être soumise à des choix stratégiques qui résultent de manœuvres de l'ombre, conduites par des leaders autoproclamés ou nommés selon des mécanismes de « courants », fondés sur des motions qui ne sont que des alibis, masquant l'illégitimité de ceux qui en profitent.

**Notre devise : *UNIS DANS LA DIVERSITE***